

Charte de l'école des jardins

Principes et valeurs d'origine

Terre d'ADELES

L'association Terre d'ADELES accompagne des publics d'habitants et familles dans la mise en œuvre d'outils concrets permettant d'appliquer au quotidien les principes du développement durable et de l'Économie solidaire.

Ses principes

- Promouvoir les logiques d'échanges, de mutualisation et de solidarité,
- Miser sur la convivialité et la créativité pour susciter la participation et entretenir les dynamiques,
- Créer des espaces favorisant la mixité sociale,

**

- Privilégier les pratiques de consommation éco-responsable,
- Favoriser la biodiversité, préserver les ressources, respecter l'environnement,
- ❖ Transmettre des pratiques respectueuses de l'environnement, accessibles avec peu de moyens, facilement transposables,
- Susciter la participation et les logiques de partenariat local,
- ❖ S'appuyer sur la mise en réseau et la capitalisation.

Le Jardin d'ADELES

Un site d'expérimentation et d'échanges autour du jardinage naturel, un lieu de production partagé de légumes de type biologique et le point de distribution des produits des AMAP et circuits courts, lieu de sensibilisation à la nature et la biodiversité pour les familles, espace de convivialité (chantiers collectifs, fêtes, ateliers artistiques...), vecteur de prise de conscience et de mobilisation citoyenne, support de mixité, de solidarité et d'insertion sociale.

C'est un « lieu ressources » qui à la fois apporte

des connaissances et suscite l'envie de faire ailleurs, dans d'autres jardins collectifs ou chez soi et participe à l'émergence d'une « culture commune » autour des pratiques éco-responsables.

Les activités et les rencontres qui s'opèrent au Jardin d'ADELES à Pessac, permettent de témoigner de pratiques environnementales, culturales et sociales... auprès des visiteurs et acteurs et permettent d'apporter un soutien à d'autres initiatives.

L'école des jardins est un espace à l'intérieur du jardin d'ADELES conçu pour que « le jardin fasse école », chaque jardinier est à la fois « maître » et « élève », autant de « jardins » différents que de jardiniers. Des projets spécifiques expérimentaux peuvent aussi être accueillis dans cet espace en accord avec l'association. Il comprend, en plus des parcelles individuelles, un espace « Jardin pour tous » spécifique aux activités intergénérationnelles et aménagés pour être accessible. Cet espace est géré par l'association mais également ouvert aux initiatives de



tous les jardiniers. Une attention particulière est accordée aux projets d'auto-production (dimension vivrière) et aux projets présentant un intérêt expérimental ou démonstratif particulier.

L'école des jardins est un espace ouvert aux visiteurs pour contribuer à la diffusion des bonnes pratiques et ses jardiniers favorisent les partages d'expérience.

Un jardin partagé: Le projet est construit avec les jardiniers à l'intérieur du cadre défini par l'association et mis en œuvre de façon collective et participative.



Fonctionnement

- Chaque jardinier est adhérent de l'association Terre d'ADELES et partage les principes et valeurs de l'École des Jardins.
- Il se voit attribuer une parcelle en fonction de son projet personnel pour une durée minimale d'un an. Il cultive librement cette parcelle dans la limite du respect de la charte et des règles communes.
- Le jardinier a un accès privilégié au jardin : il lui est remis une clef du portail dont il est responsable, en échange d'une participation de 10 euros et de la signature de la présente Charte. Cette clef est destinée à un usage strictement personnel. En cas de perte, elle sera remplacée par le jardinier lui-même. En cas d'abandon de la parcelle, elle sera restituée à l'association.
- La clef du jardin donne accès à l'espace « École des jardins » et aux espaces associés (toilettes, remise outils, partie de la serre dédiée...) mais en aucun cas à l'ensemble des installations et matériels destinés aux activités propres du jardin d'ADELES, et notamment aux espaces techniques de production sauf accord préalable de l'association.

- En dehors des heures d'ouverture, les deux portails d'accès (au niveau de la rue et du jardin) sont systématiquement fermés à clef au départ du dernier jardinier présent.
- Le jardinier assure l'entretien régulier de sa parcelle cultivée selon des méthodes naturelles
 - dans le plus grand respect de l'environnement : l'utilisation de produits chimiques de synthèse (engrais, pesticides, désherbants) y est proscrite, les techniques de jardinage écologique y sont largement mises en pratique. Une gestion économe de l'eau sera systématiquement recherchée (paillage, arrosage manuel et parcimonieux, choix des variétés cultivées...). Des conseils peuvent être sollicités en ce sens auprès des salariés de l'association, des documents peuvent être consultés sur demande.



- Les outils personnels peuvent être laissés au jardin d'ADELES mais sous la responsabilité de leur propriétaire. Quelques outils peuvent être mis à la disposition des jardiniers en cas de besoin et dans la limite des possibilités de l'association. Les outils spécifiques aux autres activités du Jardin d'ADELES (production, jardins extérieurs...) ne sont pas utilisés sauf accord préalable de l'association. Chaque jardinier doit impérativement nettoyer et ranger correctement le matériel utilisé après bon usage.
- Les animaux ne sont pas acceptés au jardin à l'exception des chiens d'aveugles.
- Les déchets qui peuvent l'être seront compostés sur place, les autres triés et évacués par chacun.
- Chaque jardinier ainsi que sa famille est couvert par sa propre assurance responsabilité civile et veille à être à jour de la vaccination contre le tétanos.
- Les enfants sont bienvenus mais placés sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs de même que les visiteurs extérieurs sous celle de leur hôte.

Un jardin partagé

- Chaque jardinier participe à la gestion, l'entretien et l'animation des parties collectives. Il s'engage à consacrer 12 h par an au minimum à l'entretien et la mise en valeur de l'École des Jardins et à consigner le temps passé dans le carnet SEL de l'École des Jardins. Des chantiers collectifs peuvent être organisés.
- Les jardiniers veilleront à maintenir le jardin dans un état propre et accueillant. Tout projet d'aménagement ou de valorisation de l'espace est bienvenu mais soumis à l'accord préalable de l'association (constructions, signalétique...) de manière à ne pas nuire à l'unité du lieu.
- Les jardiniers qui adhérent aux principes et au projet du jardin forment un « Collectif » qui gère le fonctionnement du jardin, selon les principes suivants :

Chaque jardinier s'engage à participer à la concertation entre tous les jardiniers pour que les décisions soient discutées et validées collectivement. Dans ce sens, une « réunion de

concertation » du collectif a lieu au moins tous les trimestres. Chaque jardinier, même s'il ne peut être présent, est invité à exprimer son avis, et s'engage se tenir informé, à prendre connaissance et respecter les décisions du collectif. Un compte rendu écrit sera rédigé et transmis à tous par courriel. Un exemplaire sera mis à disposition dans un classeur consultable au jardin.

Pour faciliter l'organisation et les décisions, des référents ou coordinateurs pourront être désignés régulièrement par le collectif pour les différentes tâches



liées aux activités : gestion des espaces du jardin,projets d'aménagements, médiation entre les jardiniers, relations extérieures, communication interne, organisation d'évènements, accueil des

nouveaux jardiniers...

Si un problème survient?

En cas de non respect des présentes règles et des décisions communes, et après essai de médiation, le sujet sera débattu en réunion de concertation en présence des personnes concernées. En cas d'absence de solution consensuelle, l'association se réserve le droit de trancher en dernier ressort.

Un jardin ouvert

Le Collectif veillera à cultiver des liens avec les visiteurs intéressés par les espaces et activités du jardin dans la limite des disponibilités des jardiniers.

Chaque jardinier accepte les visites de son jardin et se montre favorablement disposé aux échanges d'expériences.



Rôle de l'association

Terre d'ADELES met à disposition les parcelles et apporte son concours au bon fonctionnement de cet espace. Elle apporte ainsi une aide concrète en participant à son fonctionnement technique (eau, appui technique, logistique et mise à disposition éventuelle de matériels en fonction de ses possibilités, participation à des commandes collectives de semence, paille, etc.).

En retour, le Collectif de jardiniers s'engage à veiller à la qualité des lieux, à la liberté d'accès au public dans des conditions définies, et à travailler en partenariat avec l'association pour un bon fonctionnement du jardin dans l'esprit du projet initial.

L'association assure également un accompagnement technique pour un fonctionnement participatif de l'espace « École des jardins » :

-veille à une appropriation du projet par les jardiniers en conformité avec les principes et valeurs d'origine (développement durable, ouverture),

-favorise la communication entre les jardiniers et avec l'extérieur,

-participe aux travaux du Collectif tout en en favorisant la plus grande autonomie possible du groupe de jardiniers.



Une correspondante désignée par l'association, Dorothée Eisenbeis, est chargée du lien entre les jardiniers et l'association et du suivi des actions. La coordination jardin suit l'ensemble du projet « École des jardins » en lien avec les autres activités du jardin d'ADELES.

Le présent document établit les principes de base de fonctionnement de l'école des jardins à son démarrage. Il sert de cadre de référence au projet, en définit les principes et valeurs et est appelé à évoluer collectivement dans un esprit de co-construction.

Chaque jardinier de l'école des jardins adhère à cette charte et en accepte les principes de fonctionnement.